

-----  
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2023/03/13-01  
-----

Séance du 13 MARS 2023  
-----

**Objet : ACHAT ÉNERGIE - autorisation de signer la convention de groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie et services associés, et les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents qui en découlent**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	12
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	12
	votes pour :	12
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230313-B\_2023\_03\_13-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 mars à 14h00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 1<sup>er</sup> mars 2023, se sont réunis dans les locaux du SDE76, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	Ex.
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	X
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	Ex.
11	12	Daniel	ROCHE	X
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

X : présent

V : Présent en visioconférence

Assistaient également à la séance :

- M. Antoine AMELINE, Directeur Général des Services par intérim,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- M. Pierre LECOUTEY, Directeur du pôle Transition Énergétique,
- Mme Ingrid PASQUIER, Services comptabilité et Ressources humaines,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

**Objet : ACHAT ÉNERGIE - autorisation de signer la convention de groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie et services associés, et les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents qui en découlent**

**VU :**

- l'article L 2122-22 modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 art. 13 à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 2 des statuts du SDE76 l'autorisant à constituer des groupements de commandes,
- la délibération du Comité Syndical n° 2016-17 du 18 mars 2016, adoptant la convention pour l'achat de fourniture d'électricité et de services associés,
- la délibération du Comité Syndical n° 2020/11/20-01,
- la délibération du Comité Syndical n° 2020/11/20-02.

**CONSIDÉRANT :**

- Que le SDE76 est le coordonnateur d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie et services associés depuis 2016,
- Que les accords-cadres 2019-09 et 2020-11 pour l'achat d'énergie arrivent à échéance au 31 décembre 2023,
- Que le SDE76 souhaite lancer un accord-cadre 2024-2027 pour l'achat de fourniture d'énergie et services associés,
- Que 41 communes souhaitent rejoindre le groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie et de services associés.

**DÉCISION :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie et services associés avec les nouveaux adhérents, ainsi qu'à la notifier à tous les membres du groupement.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande et ce, sans distinction de procédure ou de montant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY